

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTELMAR AGGLOMERATION

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-RHONE

Le plan Local d'urbanisme de la commune de Châteauneuf du Rhône fera l'objet d'une modification simplifiée pour modifier l'article 4 du règlement des zones AU et AUa en supprimant l'obligation d'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales d'une capacité de 5 m³.

A cet effet, le dossier du projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public
du 29 mai 2017 au 30 juin inclus

en Mairie de Châteauneuf-du-Rhône – Place de la Grangette
aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie,

et sur le site internet de la commune : www.chateauneufdurhone.fr

Pendant la durée de la mise à disposition, les observations sur le projet de modification simplifiée du PLU pourront être :

- consignées sur le registre déposé en Mairie de Châteauneuf du Rhône,
 - écrites et envoyées par voie postale à la Mairie de Châteauneuf du Rhône, à l'attention de Madame le Maire, Place de la Grangette, 27780 CHATEAUNEUF-DU-RHONE
- ou par courriel à : chateauneufdurhone@wanadoo.fr